**Bondues.** — Samedi, la petite fille de M. Desreumeaux, chaisier de l'église de Bondues, a été grièvement brûlée; un pot de fer, rempli de soupe est tombé sur elle ; M. Duramel, médecin à Bondues lui a donné des soins. L'état de la victime est grave.

## LILLE

**Le départ des réservistes.** — Grande animation autour de la gare, dans l'après-midi de samedi. Les réservistes de l'infanterie et du train des équipages arrivaient sous la conduite des sous-officiers et prenaient le train successivement pour rentrer dans leurs foyers. M. le lieutenant-colonel Michel, major de la garnison, assistait à leur départ.

## *Concerts et Spectacles*

**Le Cirque Européen.** — Le Cirque Européen continue la serie de ses succès, succès d'ailleurs largement mérités par la variété et la parfaite exécution des programmes. Le monde afflue toujours à l'Hippodrome ; c'est ce qui a déterminé la direction du Cirque Européen à prolonger son séjour à Roubaix pendant quelque temps encore. Comme on le voit, le public roubaisien, si friand de spectacles équestres, continue à la direction et aux artistes du Cirque toute sa sympathie.

**Le concert de Mlle Linda Diaz** annoncé à l'Hippodrome de Lille pour le dimanche 3 mai, est remis au samedi 16 du même mois.

Cette remise est due au désir des organisateurs de s'adjoindre des éléments nouveaux qui ne pourront qu'ajouter plus d'attrait à ce concert dont nous reparlerons.

## Tribunal correctionnel de Lille

*Audience du samedi 2 mai*

Présidence de M. PARENTY, vice-président

**Contraventions à la loi sur les manufactures.** — *Jugements.* — On se souvient que les industriels contrevenants soutenaient que, en ce qui concerne le travail d'enfants au-dessous de quinze ans, la loi de 1882 sur l'enseignement avait abrogé les dispositions de la loi de 1874 pour les mineurs de treize à quinze ans.

Le tribunal correctionnelle pas ce moyen : cependant, relativement à la tenue du registre où doivent être inscrits les ouvriers, il admet qu'il ne doit pas être relevé autant de contraventions qu'il existe d'individus ne figurant pas au livre.

En résumé, acquittes sur certains chefs, reconnus coupables pour d'autres, les prévenus bénéficient des condamnations respectives suivantes : MM. Gustave Barrez trois et un francs d'amende; Deconinck, neuf francs d'amende; Le Bigot, dix francs et deux francs; Lefebvre Dncrocq, cent vingt-un francs; Lemaire Réquillart, quarante francs; Liétard Constant, treize francs, un franc et un franc; Victor Vaissier, huit francs, quarante-neuf francs, deux de seize francs; Vanelde weureld (Scrive frères responsables civilement), seize francs et trois de treize francs.

**Voies de fait graves à Annappes.** — Dans un estaminet à proximite du fort d'Annappes en coustruction, deux jennes gens appelés Soudan et Flipo ont, le 27 février, vidé leur querelle dans des conditions quelque peu sanglantes. Ils ont joué du couteau contre un consommateur dn nom de Fichelle à qui ils ont en outre donné sur la tête des coups à l'aide de briques qu'ils avaient enveloppées dans leurs mouchoirs.

Ils sont condamnés Sondan à quatre mois et Flipo par défaut à six mois.

**Une expulsée incorrigible.** — Une femme Mancem a été rencontrée à Roubaix, en état de vagabondage et sous le coup d'un arrêté d'expulsion : elle paraît avoir une trentaine d'années au plus.

M. le président à la prévenue. — Vous avez déjà été condamné douze fois, dont dix fois pour infraction à un arrêté d'expulsion qui avait été pris contre vous.

L'inculpé, riant : Oui, c'est vrai.

— Pourquoi revenez vous toujours en France ?

— Parce que j'aime mieux rester en France, les pommes de terre ne sont pas si chères en France qu'en Belgique...

— Vous êtes vagabonde aussi, vous ne travaillez pas, pourquoi ?...

— Je suis fatiguée.

Dans l'auditoire grande hilarité à laquelle la prévenue prend une large part.

Le Président. — Vous allez donc passer toute votre existence en prison?

La prévenue. — Oui, à la fin, il y aura une fin. Elle continue de rire.

Les magistrats semblent se demander s'ils n'ont pas devant eux une femme au cerveau mal équilibré.

Après quelques minutes de délibéré, ils lui infligent une peine de six mois de prison.

**Brutalité dans un estaminet de Linselles.** — Il y a quelque temps, des consommateurs se disputaient dans un cabaret, à Linselles. « A un moment donné, dit le plaignant, Hector Denys, l'un des deux qui est ici, Constant Soen, m'a pris la tête entre les deux mains, puis, me lâchant, il m'a donné des coups de couteau sur le sommet de la tête... puis encore il m'a frappé avec une chope ou quelque chose de dur. Bientôt Cyrille Pattyn est arrivé et m'a allongé un coup de pied dans les reins. Enfin, Monsieur le Président, je ne sais plus ce qui s'est passé après, j'étais juste comme mort... ah ! oui, j'étais mort. »

Les prévenus nient s'être servis du couteau et ils prétendent avoir été provoqués; ils sont néanmoins condamnés Pattyn à un mois et Soen à six jours; chacun en outre à seize francs d'amende.

**Epilogue d'un procès en diffamation.** — Il y a trois semaines environ, MM. Lezaire, brasseurs à Loos avaient intenté une action en diffamation à leur représentant de Roubaix, Charles Notterman qui, après enquête et contre-enquête à l'audience, avait été acquitté.

Quelques jours avant l'audience où devaient avoir lieu les débats, l'un des témoins cités, M. Camberlink, habitant Bondues, avait écrit à M. le Procureur de la République une lettre dans laquelle il suppliait ce magistrat de ne pas le mettre à côté de M. Notterman, parce que celui-ci le menait : Notterman l'avait menacé de mort, ajoutait-il, si lui, Camberlink, disait la vérité devant le Tribunal.

A la suite de cette lettre, M. Notterman fut appelé devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation de menaces de violences et de mort; il comparaissait aujourd'hui.

Le plaignant Camberlinck, qui prétait être en proie à une très vive irritation, répète qu'à deux reprises différentes Notterman lui aurait jeté but jours avant l'audience, de lui faire un mauvais parti s'il ne déposait pas en sa faveur.

Un autre témoin vient déclarer qu'il a entendu Camberlink dire à Notterman qu'il n'avait pas peur de son couteau.

L'inculpé Notterman qui est d'ailleurs bien noté, expose aux juges qu'il est dans cette affaire l'objet d'une basse vengeance de la part de Camberlink qui, d'après lui, serait soudoyé par des personnes qui lui en veulent; il proteste énergiquement contre les propos qui lui auraient été tenus par Camberlink et qui n'ont, dit-il, aucun caractère de vraisemblance.

Après délibéré de quelques instants, le tribunal acquitte Charles Notterman. Me CONFORME.

## NOUVELLES MILITAIRES

**Dispenses au titre des industries d'art.** — Dans sa séance du 29 avril 1891, le jury d'Etat, chargé d'examiner les jeunes gens de la classe 1890, qui réclament la dispense au titre des industries d'art, a décidé que les candidats qui n'auraient pas encore produit leur demande sont autorisés à se faire inscrire à la Préfecture, jusqu'à la date extrême du 6 mai.

L'examen professionnel aura lieu à Lille le mercredi, 13 mai, à 9 heures du matin. Les candidats admis à concourir, seront avisés par lettre du lieu de Réunion.

## TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

*Audience du 2 mai*

**Demande en paiement d'honoraires.** — M. le docteur D..., résidant à Saint-Maur, près Paris, réclame aux héritiers de M. François T... décédé agent d'assurance à Roubaix une somme de près de quatorze mille francs pour soins, donnés pendant plusieurs années à M. T.... Les ayant droit représentés par Mme C... et Mme Elisa F... refusent d'acquitter cette somme parce qu'elle est exagérée d'abord et que d'autre part M. T... n'était ayant son décès largement obligé à l'égard de M. D., par des libéralités, par lui faites à ce dernier et d'ailleurs par des paiements figurant sur des livres de compte de M. T...

La cause est en délibéré. MAITRE CONFORME.

## NORD

**Une tempête à Dunkerque.** — Depuis deux jours le vent souffle en bourrasque, la mer est démontée et les vagues déferlent avec fureur par dessus les enrocages.

Le quatre-mâts *Dunkerque*, qui se trouve en rade, a chassé sur ses ancres et est parti à la dérive.

Fort heureusement, il n'a pu mouiller une dernière ancre et se maintenir.

Le *Dunkerque* arrive de Pisagua. Il a à bord 3.500 tonneaux de nitrate et au cours de la traversée il a perdu son maître d'équipage.

## BELGIQUE

**Bruxelles.** — La journée du 1er mai a été calme en Belgique. Les dispositions importantes ont eu lieu à Liège, Mons, Charleroi, à Bruxelles 30 000 manifestants ont traversé la ville, précédés de drapeaux rouges, de musique jouant la *Marseillaise*. Ils portaient des transparents lumineux sur lesquels on trouvait les inscriptions suivantes :

« Huit heures de travail ! Vive le suffrage universel ! Vive la révision ! »

« Les animaux sont protégés: les ouvriers ne le sont pas ».

« Un capitaliste ménage son cheval et il exige seize heures de travail de ses ouvriers. »

Le député Janson a porté à la Chambre une pétition en faveur de la journée de huit heures.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances 2 mai.* — Paul Roubaix, Mlle Dieu ; Marguerite Barbrun, rue Pellart, 3. — Angèle Cristiaen, rue Voltaire, 11. — Jeanne Fontaine, rue de l'Ermitage, 30. — Alex Desplanques, rue Diesbot, 45. — Marie Belpaire, rue Wagram. — Paul Moyaert, rue Beaucourt, 17. — Fernand de Lepine, rue Derôme. — Désire Verbeke, rue de Waequehal. — Jules Lecomte, rue Gay Lussac. — *Mariage.* — Louis Wallier, 40 ans, domestique, rue de l'Ouest, 17, et Rose Vinot, 38 ans, bobineuse, rue de l'Epeule. — *Déclarations de décès du 2 mai.* — Charles Vercamer, 62 ans, rue de Lille, 75. — Marguerite Defrennes, 23 mois, rue Tournaux, 20. — Suzanne Verhagen, 16 ans, rue des Longues-Haies. — Achille Deleplerre, 21 ans, rue Beaurewaert, 183. — Alfred Lebrun, 39 ans, Hôtel-Dieu. — Louis Carette, 3 mois, Hôtel-Dieu. — Virginie Rassaert, 61 ans, Hôtel-Dieu. — Oscar Lepers, 16 ans, au Huchon.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 2 mai.* — Madeleine Desmarchelier, aux Onze-Chênes. — Blanche Wiscur, Pont de Neuville. — Eléonore Picavet, rue Capelle. — Céline Dernedt, rue de la Blanche-Porte. — Georges Deleplanque, rue des Poutrains.

*Publications de mariages.* — Henri Dubois, 38 ans, trieur, et Adelaïde Mullier, 27 ans, peignesse. — Jean-Louis Florin, 26 ans, débonreur, et Anaïse Bouche, 27 ans, peignesse. — Henri Liagre, 29 ans, journalier, et Eulalie Molhant, 19 ans, journalière. — Adolphe Vanpaeke, 25 ans, lisserand, et Juliette Deleroix, 25 ans, soigneuse. — Auguste Lemaine, 24 ans, lisserand, et Pauline Avet, 27 ans, soigneuse. — Henri Watteeuw, 31 ans, domestique, et Pélagie Vanhoutte, 41 ans, sans profession. — Edouard Benique, 24 ans, trieur, et Ernestine Scheperrel, 24 ans, soigneuse. — Aimable Gansherot, 27 ans, employé, et Célestine Joye, 29 ans, bobineuse. — Jean-Louis Leeru, 30 ans, facteur, et Céline Vanhoenacker, 23 ans, serveuse. — Henri Dumortier, 25 ans, rattacheur, et Angèle Derycke 29 ans, rattacheuse. — Alfred Dumez, 27 ans, rattacheur, et Julienne Bucrette, 21 ans, soigneuse. — Emile Lemaire, 26 ans, ouvrier de ferme, et Hortense Dubois, 24 ans, servante. — Alfred Droulez, 24 ans, tisserand, et Julienne Dujardin, 24 ans, soigneuse. — Ferdinand Clarson, 23 ans, menuisier, et Amédée Soyez, 25 ans, couturière. — *Mariages.* — François Place, 35 ans, employé, et Romaine Deschamps, 25 ans, sans profession. — Arthur Desmet, 25 ans, cordonnier, et Fidéline Jansseus, 22 ans, doubleuse. — Pierre Bauw, 51 ans, blanchisseur, et Frédérique Catry, 57 ans, sans profession. — Joseph Thodis, 26 ans, employé, et Blanche Scalbert, 19 ans, sans profession. — Gustave Fremeaux, 23 ans, liqueur de cartons, et Alphonsine Ducoulombier, 2 ans, moulineuse. — Joseph Perin, 23 ans, afficheur, et Florence Bevenage, 25 ans, soigneuse. — René Huygevelde, 22 ans, trieur, et Hermance Vseba r, 18 ans, soigneuse. — Louis-Désiré Dufournont, 25 ans, domestique, et Félicie Desmettre, 27 ans, fille de magasin. — Cyrille Prouvost, 23 ans, et Silvie Cauwaert, 26 ans, soigneuse.

*Déclarations de décès du 2 mai.* — Hélène Defrenne, 2 ans 7 mois, rue Haute-Voie. — Louis Gruard, 45 ans 2 mois, tisseur à façon.

*LINSELLES.* — *Déclarations de naissance du 23 avril au 1er mai.* — Henri Leclercq, le Caillon. — Marie Bolin, le Caillou. *Déclarations de décès du 23 avril au 1er mai.* — Jean-Baptiste Lemesre, 10 mois, le Blaton. — Henri Verstraete, 8 mois, rue de Bondues. — Gustave Cateller, 1 an, le Cabaret. — Marie Bauters, 4 ans 6 mois, la Vignette. — Rosine Bouche, 7 ans, le Blaton.

*ESQUERMES.* — *Déclarations de naissances du 29 avril au 1er mai.* Léon Delebart, route de Lannoy. — Marie Delebart, route de Lannoy. — Ernest Dnrant, route de Lille à Tournai. — *Publication de mariage.* — Albert Demaeb, 26 ans, industriel, à Comines, Belgique, et Louise Lescoeq, 22 ans, sans profession, à Ascq. — *Déclarations de décès du 29 avril au 1er mai.* — Marie Choqnel, 5 mois, la Place. — Ernest Durant, 1 jr 1 heure, route de Lille à Tournai.

*MOUSCRON.* — *Déclarations de naissances du 25 avril au 2 mai.* Jeanne Vanuxem, la Planche. — Léopold Germonprez, canton du Cimetière. — Malvina Castel, rue de Tourcoing. — Elie Degroove, canton du Cimetière. — Jules Doutreligne, Bois-de-Chênes. — Robert Sobrie, rue de la Bouverie. Camille Vanturnhaut, Christ. — Célina Seets, Blanc-Pignon. — Gustave Deplace, Christ. — Laure Warrot, rue de Tourcoing. — Charles Vandenweghe, Haut-Judas. — Lévin Tchoheur, Quatre-Coins-Tout. — Marie Vanwydevelct, Haut-Judas. — *Mariages.* Charles Van Eyck, 23 ans, employé de commerce à St-Nicolas, et Marie Duquesne, 23 ans, sans profession, à Mouscron. — Frédéric Claeys, 30 ans, menuisier, à Herseaux, et Céline D'hulst, 34 ans, cabaretière, à Mouscron. — *Déclarations de décès du 25 avril au 2 mai.* — Augustine Varrasse, 66 ans, ménagère, Bois-Flohanx. — Camille Lanssacere, 1 mois, impasse Saint-Paul. — Germaine Desmet, 1 an, Haut-Judas. — Flore Sax, 4 ans, rue du Phenix. — Eudoxie Vanpraet, canton du Château. — Aloïs Mennart, 2 jours, Compas. — Arthur Maertens, 18 jours, rue de Rolleghem. — Marie Legrand, 39 ans, ménagère, Hôpital. Fidèle Tiberghien, 69 ans, sans profession, rue des Moulins 4. — Adrienne D'Huist, 21 mois, cour Saint-Pierre. — Henri Coutelville 2 ans, Risquons-Tout. Philomène Delombaerde, 52 ans, ménagère, rue de la Station. — Hélène Renard, un an, canton du Touquet. — Angèle Carrette, 18 ans, sans profession, rue Saint-Pierre. — Georges Kintz, 20 mois, sentier du Patronage. Henri Clément, sept semaines, Bois-de-Chênes. — Antoinette Deboosere, 14 ans, sans profession, Risquons-Tout.

*HALLUIN.* — *Déclarations de naissances du 29 avril au 1er mai.* — Cyrille Vanholderbeke, cour Desprez. — Jean-Baptiste Vaugompel, cour Desprez. — Hortense Thooft, rue Magenta. — Hélène Desprez, rue Marignan. — Jules Laperre, au Mont. — Julienne Deprez, Colbras. — Florentine Lafare, rue de la Lys. — Jérôme Masselis, rue Haute. — Léon Desrumaux, rue Verte. — Hélène Vauoverfeld, au Mont. — Clara Viacne, Maison Mabieu. — *Déclarations de décès du 26 avril au 1er mai.* — Henri Vanmaele, 1 mois, comte de la Gendarmerie. — Julia De Jaegher, 2 mois, rue de la Procession. — Henri Hovelaque, 81 ans, rue Varna. — Joseph Vandenbon, 40 ans, au Mont — Célina Grimonprez, 15 jours, au Mont. — Julienne David, 1 an, rue Basse.

*RONCQ.* — *Déclarations de naissances du 25 avril au 2 mai.* Alphonse Holvoet, Chats-Huants — Florence Huyghebaert Chats-Huants. — Germaine Ghesquière, Blanc-Four. — Paul Coremmann, sentier de Linselles. — Jules Schemaeckers, Blanc-Fear. — Auguste Debaere, Blanc-Four. — Marie Pype, Faubourg. — *Mariage.* — Pierre Corselis, 34 ans, cultivateur, et Sophie Dumortier, 43 ans, cultivatrice. — *Déclarations de décès du 25 avril au 2 mai.* Gabriel Lowblin, 16 ans, la Vallée. — Henri Vanhoutte, 11 mois, Chats-Huants. — Laevens, présenté sans vie, Blanc Four. Victoire Dumortier, 44 ans, Blanc-Four. — Marguerite Hostien, 11 jours, Faubourg. — Alberline Desmet, 8 mois, Faubourg.

## CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BREUVAL-DERVILLE qui, par suite, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Stéphanie DERVILLE, veuve de M. Florentin BREUVAL, décédée à Roubaix le 1er mai 1891, à l'âge de 78 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Convoi et Salut d'Ange solennels, qui auront lieu le dimanche 3 courant à 3 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — Le corps sera à la maison mortuaire, rue de Béthune, 8 fort Cord noir.

Les amis et connaissances de la famille DESFRENNES-HULSTAERT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Marguerite-Elise-Félicine DESFRENNES, décédée à Roubaix, le 2 mai 1891, à l'âge de 1 an et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange solennels, qui auront lieu le dimanche 3 courant, à 4 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Strasbourg, 174.

Les amis et connaissances de la famille PLINOIS-BLONDEAU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Edmond-Ernest PLINOIS, décédé à Wattrelos, chez son père, M. Plinois Jules, le 1er mai 1891, dans sa 1re année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 4 courant, à 8 heures aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 5 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 5 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 18.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église de Croix, le lundi 4 mai 1891 à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Nicolas REKENS, jardinier, décédé à Croix le 30 mars 1891, dans sa 20e année, administré des Sacrements de notre mère a Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 4 mai 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Hermance-Louise MALFAIT, décédée à Roubaix, le 2 mai 1890, dans sa 3e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. De la part de la famille Malfait-Devlere.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 4 mai 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Odile-Adèle GOUI, veuve de M. Adolphe DUPRIEZ, décédée à Roubaix, le 17 avril 1891, dans sa 38e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, le lundi 4 mai 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alphonse MANCHE, veuf de Dame Augustine DUBRUNFAUT, décédé à Roubaix, le 1er avril 1891, dans sa quarante-septième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 4 mai 1891, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Ursule Marie CAMPAGNE, épouse de Monsieur Arthur DUQUESNE, décédée à Roubaix, le 28 mars 1891, dans sa 26e année, administrée des Sacrements de notre mère la St-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 5 mai 1891, à 8 heures pour le repos de l'âme de Mademoiselle Pauline-Marie-Joséphine GALLIDE, décédée à Roubaix, le 1er mai 1890, à l'âge de 16 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Des Obits de Confréries seront célébrés en l'église Sainte-Elisabeth pour le repos de l'âme de Mademoiselle Rose-Cécile-Ernestine-Marie SCRIPEL, décédée à Roubaix, le 2 avril 1891, à l'âge de 15 ans et 4 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Mardi 5 mai à 7 h. Obit de la Confrérie de la Bonne Mort. Mercredi 6, à 7 h. Obit de la Confrérie du Sacré-Cœur. Samedi 9, à 7 h., Obit de la Confrérie de Notre-Dame des Victoires. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

3 MAI 1891

### UN DISCOURS DE THIERS

« Tout ceci, bien entendu, si la France le veut, car si elle montrait la moindre mauvaise volonté, on ne pourrait plus rien faire, c'était le langage qu'avait tenu Bismarck au général Govone le 8 avril, en signant avec lui le traité d'alliance entre la Prusse et l'Italie pour faire la guerre à l'Autriche ; le 3 mai, la question se posait devant le corps législatif : la France le voudrait-elle ? et Thiers, qui avait un lumineux bon sens quand la soif du pouvoir ne venait pas l'obscurcir, prononça un prophétique discours pour en montrer le danger ; il signala la Prusse impatiente de domination et de conquête, la faute déjà commise par l'Empire en tolérant l'unique spoliation du Danemark, l'Autriche expiant actuellement sa complicité dans cette injustice par les dangers qui la menacient, l'équilibre de l'Europe près de disparaître dans une convulsion de la force, et au bout ce phénomène extraordinaire, « un nouvel empire germanique, renouvelé de Charles Quint, qui résiderait désormais à Berlin ».

Qu'y avait-il à faire pour l'empêcher ? pas même à parler. « la moindre mauvaise volonté suffisait ; un mot n'était pas même nécessaire pour arrêter l'Italie, il n'était besoin que de ne pas l'encourager et l'approuver, simplement de la laisser sans garantie soit contre les victoires de l'Autriche, soit contre une défection de la Prusse et le danger d'une paix séparée entre Vienne et Berlin, l'Italie paralysée, la Prusse frappée du même coup, et elle l'avouait, car elle n'était alors toute l'Allemagne avec l'Autriche contre elle et n'eût osé seule les affronter.

Que si une aversion malavisée pour l'Autriche et un aveugle amour pour l'Italie consentaient de laisser s'ouvrir une carrière où elle pût rabaisser la première et agrandir la seconde de la Vénétie, au moins la plus vulgaire prudence exigeait-elle qu'on prît des garanties pour assurer à la France des compensations telles que sa puissance relative ne fût pas diminuée dans le remaniement éventuel de l'équilibre européen, le pouvions-nous ?

Le fait est aujourd'hui parfaitement avéré : Bismarck était prêt, quoiqu'il en ait dit depuis, à désintéresser la France : il aimait mieux renoncer à tout que de céder Mayence et les villes du Rhin, c'est-à-dire les passages du fleuve. « mais, dit-il, je n'éprouverais aucune difficulté à souscrire la cession à la France de tout le pays entre Rhin et Moselle » autrement dit le Palatinat, tout le triangle dont la pointe est au N. à Coblence au confluent des deux fleuves, et la base au S. entre Thionville et Wissembourg, justement celle par où nous fûmes envahis en 1870 ; « mais au moins, ajoutait-il, faisons-le pour entrer en arrangement avec la France, connaître le dernier mot de ses prétentions et ce que l'Empereur désire de nous. »

Thiers avait tenu un instant hésitante l'obéissance ordinaire du Corps législatif, mais s'il fut applaudi par la Chambre fascinée, il ne fut pas obéi ou suivi; trois jours après, l'Empereur répondait par le discours de Auxerre, où il déclarait « détester les traités de 1815 », ce qui était exciter ouvertement la Prusse à les déchirer, il ne réclama pas la plus petite garantie, ne fit pas avancer une seule division vers le Rhin, et ne s'avisa de demander des compensations qu'après l'écrasement de l'Autriche à Sadowa. Il était bien temps ! la Prusse refusa et elle se servirent quand même de ses bras l'Allemagne du Sud à qui elle ne manqua pas de communiquer nos réclamations pour l'amener à se lier à elle par des traités militaire contre son trop naïf voisin.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Maison A. PRUVOST 37 Rue Neuve. LILLE
OCCUPE ET FAÇON GARANTIES
4960—24023

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES NOUVEAUX PARFUMS
Préparé par FERRALIGNE aîné
Croix, près Roubaix.
*Savons exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons.*
10000—23333

## VARIÉTÉS

### UN COUP de TORCHON

(SCÈNE DE CASERNE)

Le soldat Bonniec, de la troisième compagnie du premier bataillon, ayant eu l'idée de se mettre élève-clairon, a été trouver le caporal-clairon.

Ce dernier lui a donné un vieil instrument tout bosselé et plein de vert de gris et lui a ordonné de souffler dedans un bon coup.

Et Bonniec a soufflé! Oh! si vous aviez entendu Rubinstein, malgré toute sa science musicale, n'a jamais produit un accord aussi dissonant.

Et quand Bonniec a eu soufflé, il s'est tu, attendant la décision du caporal.

Ce dernier, transporté, s'est écrié :

« Bonniec ! je t'accepte comme élève-clairon. Tu as du poumon, pour sûr, et du rude poumon !... Tu as tout ce qu'il faut pour devenir un clairon *d'première* ! »

Le lendemain, Bonniec, tout fier de ces compliments, va donc à l'école des clairons, qui se tient, comme l'école des tambours, dans les fossés des fortifications, près de la porte de Courcelles.

A la fin de l'école, le caporal clairon dit à son nouvel élève.

« Bonniec, c'est absolument de mieux en mieux. Seulement ; pour faire encore plus de progrès, faut pas t'contenter de jouer du clairon à l'école ; faut encore t'amuser à répéter les airs dans ta chambrée, le soir avant de te coucher. »

Tout en montant l'escalier de la caserne, Bonniec ruminé cette dernière phrase de son supérieur en clairon.

« Il est encore simplet l'caporal; s'il croit qu'les camarades y vont m'laisser *claironner* tout une soirée dans leurs oreilles ! »

Néanmoins il a essayé, par acquit de conscience. Et le soir même, après la soupe, tandis que dans la chambrée, les soldats assis sur leurs lits, se reposent des fatigues de la journée en fumant une pipe, Bonniec empoigne son clairon et sonne une marche à pleins poumons. Le bruit emplit la chambrée, fait frissonner les vitres et domine toutes les conversations.

Ce que l'infortuné avait prévu se réalise : une averse de malédictions et de projectiles soldatesques tombe sur lui et sur son clairon.

« Dis donc !... s'pèce d'animal !, T'as pas fini d'grogner dans ton cornet mal récuré ?

— Hé ! Bonniec, est-ce que ça va t'prendre souvent, à présent que t'es élève-clairon, de nous pistonner des airs tous les soirs ?

— Combien donc que t'es payé par l'intendance, espèce d'*andouillard* ? pour essayer de nous rendre sourds ? »

Bonniec reçoit d'abord un bulai de corvée sur le dos ; son clairon reçoit ensuite personnellement un godillot ferré qui lui fait une bosselure de plus. Viennent ensuite une vieille boîte de conserves suivie de plusieurs polochons.

Bien qu'il ait prévu ces désagréments en jouant du clairon à la chambrée, le pauvre élève demeure atterré. Son voisin de lit, Chapuzot, vient à son secours :

« Bonniec, lui dit-il, je vas te donner-z-un truc qui te permettra de jouer du clairon sans nous démolir l'tympan.

— S'plique-moi la chose, lui dit d'autre et je te paye un verre!

— Oh! alors, j'te l'expliquerai plutôt deux fois qu'une. Ravive la vivacité de ton intelligence : il faut qu'ton clairon n'fasse pas d'bruit. Pour ça, tu dois intercepter d'une façon ou d'une autre, l'air *t'ingurgitas* dans le tuyau d'ton crayon. C'est bon simple : t'as qu'en prendre un torchon, et à boucher avec ce torchon le pavillon de ton instrument!...

Aussitôt dit, aussitôt fait. Bonniec attrape le chiffon qui lui sert à frotter sa giberne, le fourre dans le pavillon aussi loin qu'il peut, et souffle.

— O merveille ! L'instrument produit un son étouffé un son voilé qui ne casse plus les oreilles de personne.

L'esprit inventif de Chapuzot a résolu le problème, et Bonniec peut à présent s'adonner aux jouissances du clairon sans attirer sur sa tête une pluie de godillots vengeurs.

Transportons-nous au lendemain de cette journée mémorable, dans la salle du rapport de la caserne. Le colonel entouré de quelques officiers, écoute la lecture des punitions ordonnées la veille dans chaque compagnie.

On lit en ce moment, la liste des punitions de la 3e du 1er. Le colonel écoute chaque nom et le motif de la punition infligée. De temps en temps, il interrompt le fourrier, et laisse tomber de ses lèvres les mots suivants d'un ton rogue :

« *Augmentez de quatre jours* ! »

C'est un homme terrible que ce colonel. Très bon, au fond ; très brave homme, mais s'emportant comme une soupe au lait et ayant de temps en temps des accès de rage pendant lesquels il ne se connaît plus. Que voulez-vous, il a fait la campagne d'Italie, il a été fait prisonnier en 1870 après avoir reçu une balle dans la jambe, cela trempe un homme, mais ne lui assouplit pas le caractère!

Tout d'un coup, le fourrier lit :

« *Le soldat Bonniec : deux jours de salle de police par ordre du chef de musique. MOTIF : a envoyé un coup de torchon dans le figure de cet officier.* »

Le colonel allait prononcer la phrase sacramentelle *augmentez de quatre jours !* » lorsqu'il s'aperçoit que le motif n'est pas un motif ordinaire.

« Comment ? fait-il, comment ?... Ce soldat a eu le toupet de flanquer un coup de torchon dans la figure du chef de musique !... Mais !... C'est un cas de conseil de guerre ; ça !... Fourrier, cet officier n'a rien ajouté au motif qu'il a porté ?

— Rien du tout, mon colonel !... fait le fourrier en saluant.

— C'est raide tout de même ! murmure le colonel. On dira ce qu'on voudra, mais c'est raide ! Voies de fait envers un supérieur !... Fourrier, ajoute-t-il tout haut, courrez prévenir le chef de musique que je veux lui parler. »

Tandis que le fourrier court à toutes jambes chez le chef de musique, les officiers présents causent avec le colonel de la gravité.

« Mon colonel, dit le capitaine de la 8e du 1er, il y a sûrement erreur ! Je connais Bonniec ? C'est un garçon docile, très docile et doux de caractère, si vous saviez ! Jamais je croirai que....

— Capitaine ! répond le colonel qui commence à sortir de son caractère, dites tout de suite que le chef de la musique est une buse alors !

— Permettez mon colonel !...

— Laissez-moi finir, capitaine !... Si ce Bonniec était doux de caractère, comme vous l'insinuez, il n'aurait pas envoyé un coup de torchon dans la figure d'un officier ! Ce sont de ces choses qui n'se pratiquent même pas entre civils égaux, dans un salon ! A plus forte raison faut-il être pétri de perversité pour se permettre de pareilles manières vis-à-vis d'un supérieur militaire ! Et puis, enfin, logiquement, si ce Bonniec, au lieu d'un torchon avait eu un fusil dans les mains, à ce moment-là, ce n'est plus un coup d'torchon, mais un coup de fusil, qu'il aurait flanqué dans la figure du chef de musique ! Vous voyez combien cette affaire est grave quand on y songe ! »

Au bout de quelques minutes pendant lesquelles le colonnel s'est promené fébrilement de long en large, le chef de musique arrive, fait le salut militaire et dit :

« Vous m'avez appelé, mon colonel ?

— Evidemment, que j'vous ai appelé. Si je ne vous avais pas appelé, seriez-vous là, hein?

— Non, mon colonel, balbutia le chef de musique en saluant une seconde fois.

— Pour lors, vous avez reçu, hier, un coup de torchon dans la figure ?

— Oui, mon colonel !

— L'auteur de ce brigandage est un soldat du nom de Bonniec ?

— Oui, mon colonel !

— Mais alors, pourquoi ne m'avez-vous pas prévenu plus tôt? C'est un cas de conseil de guerre ça ?

— Non ! mon colonel... Permettez que je vous expliq... »

A ce « *non* ! » le colonel devient cramoisi et ne veut rien entendre.

« Comment? non! trop fort! On voit tout d'même des choses biscornues, dans l'armée d'aujourd'hui! Vous admettez alors, vous, chef de musique et sous lieutenant de mon régiment, vous admettez qu'un soldat qui envoie un coup d'torchon dans la figure d'un officier ne mérite pas l'conseil de guerre? Ah! c'est trop violent!... Etouffez-vous donc de l'indiscipline dans l'armée avec des théories d'ilsi!... Enfin, peu importe!... mossieu! En Allemagne, le soldat qui aurait commis cette sauvagerie serait fusillé; en Russie, il aurait du knout; en Chine, on le ferait asseoir sur un paratonnerre; au Japon, on lui commanderait de s'ouvrir le ventre avc son propre sable; dans l'Inde, on l'attacherait à la gueule d'un canon chargé à mitraille et on le renverrait en mille morceaux chez les peuples voisins!... Et en France, mossieu, on parle de ne lui donner que deux jours de salle de police? Comment voulez-vous que nous luttions avec avantage entre les nations que je viens d'énumérer.

— Permettez, mon colonel! hasarde timidement le chef de musique. Permettez que je vous fasse connaître les circonstances dans lesquelles le fait s'est passé!...

— Allez ! marchez ! Expliquez-vous sommairement !

— Donc, mon colonel, le fait s'est passé hier. J'avais rassemblé ma musique pour la répétition d'un nouveau défilé, et j'avais donné ordre au tambour-major de m'amener les tambours et les clairons, afin de leur apprendre à aller en mesure avec les musiciens.

— S'pliquez-vous plus sommairement qu'ça !... Vous êtes long, savez-vous !

— Je fais sonner un à un les clairons, mon colonel, afin de voir s'ils sont tous au même ton. En passant devant l'élève-clairon qui répond au nom de Bonniec, je lui commande de souffler comme les autres. Ce soldat, qui a pourtant l'air dénué de toute espèce de malice, approche son instrument de ses lèvres, gonfle ses joues, et au même moment, m'envoie un torchon